



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5180
15 octobre 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 11 OCTOBRE 1962 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

J'ai l'honneur de me référer aux communications, officielles et autres, que vous avez échangées avec le représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès des Nations Unies au sujet de la nouvelle, non confirmée, de la vente ou cession d'avions au Katanga par une entreprise établie en Afrique du Sud.

Cette nouvelle a immédiatement été communiquée aux autorités sud-africaines, lesquelles viennent de répondre qu'aucun appareil des types Harvard ou Mustang n'a jamais figuré sur le registre d'immatriculation des aéronefs civils en Afrique du Sud. L'armée de l'air sud-africaine est la seule à posséder et exploiter des appareils Harvard en République sud-africaine. Le club d'aviation de Prétoria a fait transformer un petit nombre d'avions Harvard de l'armée de l'air sud-africaine, qui servent maintenant d'avions-école. Aucun de ces avions, ni aucun autre appareil du type Harvard, n'a jamais été vendu ou cédé à aucune firme ou organisation privée, que ce soit en République sud-africaine ou à l'étranger, ni à aucun autre gouvernement. Le Gouvernement sud-africain n'a pas non plus vendu ou cédé d'avions de quelque type que ce soit au Katanga.

L'armée de l'air sud-africaine n'a jamais possédé ni exploité d'appareils Mustang en Afrique du Sud, et aucun avion de ce type n'a jamais été importé ou immatriculé dans le pays comme avion privé. L'escadron No 2 de l'Afrique du Sud était doté d'appareils Mustang lors des opérations de la guerre de Corée, mais ces appareils ont été rétrocédés en Corée au Gouvernement des Etats-Unis.

Les autorités sud-africaines n'ont pas non plus connaissance de mouvements de tels appareils via l'Afrique du Sud et croient pouvoir affirmer qu'il serait pratiquement impossible que de tels mouvements aient lieu à l'insu des services de l'aviation civile ou des douanes.

Quant à la nouvelle concernant les trois Piper Comanche, il a été établi que trois avions Piper Comanche et un Piper Tripacer, précédemment immatriculés en Afrique du Sud, ont été vendus et livrés à des acheteurs de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland; il s'agissait de transactions commerciales normales.

Le Gouvernement sud-africain n'a pas connaissance de négociations qui auraient pu avoir lieu à propos de la vente aux autorités katangaises d'avions belges se trouvant au Rwanda et au Burundi. En tout état de cause, il s'agit là de transactions sur lesquelles le Gouvernement sud-africain n'aurait aucun droit de regard.

Il a été pris note de ce que les accusations concernant la prétendue vente d'avions au Katanga ont été communiquées à la presse. De plus, le rapport de M. Gardiner doit, dit-on, être soumis demain vendredi, à votre Comité consultatif pour le Congo.

Je tiens, au nom du Gouvernement sud-africain, à protester contre le fait que la nouvelle en question, même obtenue de "sources généralement bien informées", ait été rendue publique avant que le Gouvernement sud-africain ait eu le temps de se livrer à son enquête. A cela s'ajoute que, dans cette question controversée, la publication de nouvelles non confirmées de ce genre met un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies dans une situation nettement désavantageuse sans même que le Secrétariat ait vraiment tenté d'établir le bien-fondé des allégations.

Vous aurez d'ailleurs remarqué qu'à peine la nouvelle avait-elle été communiquée à la presse, on s'est empressé de s'en servir pour attaquer l'Afrique du Sud à l'ONU.

Je me dois de faire observer à cet égard que les allégations dont il s'agit semblent être destinées à redonner créance à la rumeur selon laquelle l'Afrique du Sud aurait offert 40 appareils Harvard au Katanga, rumeur qui, vous le savez, a fait l'objet d'un échange de notes entre notre représentant permanent et le Sous-Secrétaire aux affaires politiques au mois d'avril dernier.

Etant donné les graves conséquences qu'a la publication par le Secrétariat de nouvelles non confirmées, mon gouvernement se voit contraint de demander que le texte de la présente lettre soit distribué en tant que document officiel de l'Organisation des Nations Unies.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre des affaires étrangères,
Chef de la délégation sud-africaine

(Signé) Eric H. LOUW

